



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté

**JEUNES EN
LIBRAIRIE**
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

FAQ

Puis-je commander les livres des élèves avant leur venue ?

Non. Le dispositif a notamment pour objectif d'inciter les élèves à découvrir les rayons d'une librairie et la diversité éditoriale, ce qui n'est pas compatible avec des commandes réalisées en amont de leur venue.

En revanche, si votre intervention en classe vous a permis d'identifier certains centres d'intérêt ou thématiques privilégiées, vous pouvez anticiper en renforçant ponctuellement votre assortiment sur ces sujets, afin de proposer une offre susceptible de correspondre aux envies des élèves lors de leur visite.

Puis-je commander des livres pour les élèves lors de leur visite en librairie ?

Oui, le jour de la visite en librairie, si un élève souhaite un ouvrage que vous n'avez pas ou plus et qu'aucun de ceux proposés ne lui convient, il est possible de le commander.

Que faire si un ou plusieurs élèves sont absents le jour de la visite en librairie ?

3 cas de figure :

- > L'élève ne fait plus partie de l'effectif de la classe, il ne bénéficie donc pas du bon d'achat, l'effectif et l'enveloppe sont revus en conséquence.
- > L'élève aura la possibilité de revenir, si possible accompagné d'un enseignant, pour choisir ses ouvrages.
- > L'élève ne pourra pas venir en librairie, l'enseignant ou les élèves peuvent choisir pour lui.

■ ■ ■ ■ ■

Contacts :

Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
71 rue Chabot-Charny - 21000 Dijon - 03 80 68 80 20

Delphine Zehnder, chargée de mission Économie du livre,
secteur librairie
d.zehnder@livre-bourgognefranchecomte.fr

Marion Masson, cheffe de projet Développement des
publics & Vie littéraire
m.masson@livre-bourgognefranchecomte.fr



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté

**JEUNES EN
LIBRAIRIE**
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les élèves peuvent-ils compléter avec leur propre argent ?

Non. Ceci n'est pas compatible avec la gestion de l'enveloppe globale et la facture qui en découle.

Je reçois plusieurs classes durant l'année, puis-je attendre que l'ensemble des classes soient venues pour envoyer les factures ?

Non. Afin de faciliter le traitement des factures et de procéder rapidement à leur règlement, nous vous demandons d'envoyer la facture concernant un établissement, à l'issue de chaque visite, lorsque tous les élèves ont récupéré leurs ouvrages.

Puis-je envoyer un ticket de caisse en guise de facture ?

Non. Le remboursement se fait uniquement sur les dépenses réelles effectuées par les élèves et sur la base d'une facture dûment remplie.

Le libre choix des élèves leur permet-il de prendre tout ce qu'ils souhaitent ?

Oui, les élèves disposent du libre choix de l'ouvrage qu'ils souhaitent acquérir.

Toutefois, certaines situations peuvent nécessiter des ajustements :

- **Le cadre légal** : si l'ouvrage fait l'objet d'une restriction d'âge légale, vous avez l'obligation de refuser la vente, quel que soit le contexte.
- **Les recommandations d'âge de l'éditeur** : lorsqu'un éditeur indique qu'un livre n'est pas adapté à un certain public, votre rôle de conseil et de médiation prend tout son sens. Vous pouvez alors accompagner l'élève dans son choix en lui expliquant pourquoi l'ouvrage demandé peut ne pas correspondre à son âge ou à sa maturité, et lui proposer des alternatives adaptées.

Dans ces situations, votre intervention peut s'appuyer à la fois sur les indications éditoriales et sur votre expertise professionnelle (connaissance des textes, des collections, des publics, etc).

■ ■ ■ ■ ■

Contacts :

Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté

71 rue Chabot-Charny - 21000 Dijon - 03 80 68 80 20

Delphine Zehnder, chargée de mission Économie du livre,
secteur librairie

d.zehnder@livre-bourgognefranchecomte.fr

Marion Masson, cheffe de projet Développement des
publics & Vie littéraire

m.masson@livre-bourgognefranchecomte.fr